

## Féminisation des équipes dirigeantes : près de 54% de femmes nommées en 2021 à des postes de directrices au sein de la Sécurité sociale

Portée par une politique active en faveur de la mixité, la Sécurité sociale a atteint la parité dans les nominations aux postes de direction en 2021, avec près de 54% de femmes cadres dirigeantes nommées à la tête de l'un des organismes locaux de Sécurité sociale (Cpam, Caf, Carsat, Urssaf, etc.). La signature à l'Ucanss d'un nouvel accord relatif à l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes, le 22 février dernier, s'inscrit dans son engagement fort en faveur de la diversité et porte des mesures ambitieuses pour encore davantage accompagner les femmes dirigeantes dans leur carrière.

« La Sécurité sociale est historiquement une organisation très féminisée avec toutefois, comme dans beaucoup d'organisations, une certaine sous-représentation des femmes au sein des instances dirigeantes et sur les postes de Directrices. Après de nombreuses années d'une politique volontariste, nous atteignons aujourd'hui sur les fonctions dirigeantes des niveaux de parité qui vont d'ores et déjà au-delà des obligations légales. Avec l'accord que nous avons signé le 22 février dernier, nous voulons aller encore plus loin », précise **Raynal Le May**, Directeur de l'Union des Caisses nationales de Sécurité sociale (Ucanss), fédération des acteurs de la Sécurité sociale.



## **Nomination de femmes directrices d'organismes : une augmentation de plus de 20 % en 2021 au sein de la Sécurité sociale**

En matière d'égalité femmes-hommes, la Sécurité sociale dispose, par des mesures historiquement volontaristes, de bons index d'égalité, avec **la plupart des branches (Allocations familiales, Assurance retraite, Assurance maladie, Recouvrement, etc.) affichant depuis plusieurs années un index moyen proche de 90/100**. Aussi, ces dernières années, afin d'encore améliorer ce chiffre, des efforts restaient à poursuivre sur la parité au sein des fonctions dirigeantes.

Inscrite dans un accord de branche datant de 2016, la politique RH de la Sécurité sociale s'inscrit pleinement dans les objectifs de la loi Rixain, votée en décembre dernier pour l'amélioration de la présence des femmes dans les instances dirigeantes des entreprises.

- Ainsi, à fin 2021, au sein des organismes de Sécurité sociale Régime, **la proportion de femmes représentées parmi les agents de Direction, siégeant dans leurs Comités de Direction, s'est élevée à 52,1%**, chiffre en augmentation de plus de 5% depuis 2014.
- **Sur les postes de Direction d'organismes, 53,8% des postes ouverts en 2021 ont été pourvus par des femmes (44,4% en 2020) et 53,1% des postes de direction comptable et financière (43,3% en 2020)**, soit une augmentation moyenne de près de 20%. Ainsi, en 2021, ce sont près de 39% des organismes de Sécurité sociale qui sont dirigés par des femmes, un chiffre en augmentation de 5% sur les 5 dernières années (34,1% en 2016).

**La Sécurité sociale est ainsi d'ores et déjà en avance sur l'objectif légal de 30% de femmes représentées en 2027 dans les instances dirigeantes de ses organismes, et dépasse même l'objectif de 40% fixé à l'horizon 2030, avec un effort encore plus particulier mené sur les fonctions de Directrice d'organisme.**

Malgré ces bons résultats, la Sécurité sociale s'engage à poursuivre le déploiement de mesures volontaristes en la matière.

## **Un nouvel accord pour la promotion de la diversité et l'égalité des chances**

Pour amplifier cette dynamique, un nouvel accord RSE a été signé à l'Ucanss le 22 février 2022, qui permettra de déployer de nouvelles actions dans les années à venir, via par exemple des actions en cours d'étude de renforcement du suivi statistique ou de sensibilisation, afin de continuer à lever les freins, réels ou ressentis, à la progression professionnelle des femmes.

Plus globalement, ce nouvel accord s'intègre dans la politique ambitieuse de la Sécurité sociale en faveur de l'égalité professionnelle et des non-discriminations. Il comporte également **un volet dédié à la prévention des violences sexuelles et sexistes au travail**, afin d'assurer à l'ensemble de ses collaborateurs un environnement propice à leur épanouissement professionnel.

### **À propos de l'Ucanss**

*Fédération des branches du Régime général de Sécurité sociale, l'Ucanss pilote et anime des démarches communes, au service des branches et des organismes locaux. Elle a notamment pour missions de négocier et conclure les conventions collectives, d'appuyer le développement RH de l'Institution ou de mutualiser des prestations (politiques d'achats, immobilier, statistiques, communication, etc.).*

### **À propos de la Sécurité sociale**

*Créée en 1945, la Sécurité sociale regroupe notamment plus de 300 organismes de droit privé répartis sur l'ensemble du territoire. Système de protection collective auquel chacun contribue à la hauteur de ses moyens, elle se compose du Régime général (travailleurs salariés et indépendants) et de régimes spécifiques (agriculteurs, notaires, ministres des cultes etc.). Le Régime général couvre près de 90 % de la population. Il est composé des branches Famille (Caf), Maladie (Cpam, Ugecam), Retraite (Carsat), Recouvrement (Urssaf) et Autonomie (CNSA).*

### **Contacts presse**

#### **Agence CorioLink**

**Léa Cauchi** - 06 24 96 84 31 - [lea.cauchi@coriolink.com](mailto:lea.cauchi@coriolink.com)

**Céline Surget** - 07 48 72 82 37 - [celine.surget@coriolink.com](mailto:celine.surget@coriolink.com)

#### **UCANSS**

**Catherine Techer** - 01 45 38 83 29 - [ctecher@ucanss.fr](mailto:ctecher@ucanss.fr)